

RESTAURANT SCOLAIRE / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

INSCRIPTIONS RENTÉE 2018/2019

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions se feront :

uniquement la semaine du 25 au 29 juin 2018 :

- Soit à la Mairie aux horaires habituels : Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi
9h-12h 14h-17h30 et le jeudi 9h-12h
- Soit le dossier complet déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie
- Soit par mail : mpoidevin.mairie@cerans-foulletourte.fr



Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne pourra être pris en compte

La fréquentation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire est soumise à une inscription obligatoire

Les tarifs sont en fonction du quotient familial qui sera déterminé lors de l'inscription

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Fiche d'inscription (au verso)
- Suivi de bonne conduite signé de l'enfant
- Photocopie de l'attestation de **quotient familial de la CAF** mois en cours (à demander à la CAF, ou sur internet www.caf.fr en vous munissant de votre n° allocataire, de votre code confidentiel et du jour et mois de naissance de l'allocataire)
- Photocopie livret de famille (nouveaux inscrits ou si changement)
- RIB (si nouvelle demande de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires)
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Assurance extra-scolaire (accueil périscolaire)
- Attestation responsabilité civile (restaurant scolaire)